

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 NOVEMBRE 2021, 19 H.

Lundi, le 29 novembre 2021, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents:	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à la Place des Fondateurs, lundi, le 29^e jour de novembre 2021, 19h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;**
- 2.0 Adoption du règlement 522;**
- 3.0 Mainlevée – 9426-8661 Québec inc. – Autorisation de signature;**
- 4.0 Vente d'un terrain – Rue de Banff – Autorisation de signatures;**
- 5.0 Association des propriétaires du village alpin – Subvention;**
- 6.0 Route panoramique – Entretien;**
- 7.0 Période de questions.**

DONNÉ ce 26^e jour du mois de septembre 2021.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

273-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 novembre 2021, 19h

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Adoption du règlement 522;
- 3.0 Mainlevée – 9426-8661 Québec inc. – Autorisation de signature;
- 4.0 Vente d'un terrain – Rue de Banff – Autorisation de signatures;
- 5.0 Association des propriétaires du village alpin – Subvention;
- 6.0 Route panoramique – Entretien;
- 7.0 Période de questions.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que l'ordre du jour modifié de la séance spéciale du 29 novembre 2021, 19h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

274-2021

Adoption du règlement 522

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le Règlement 522 ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368, #371, #406, #443, #462, #474 et #475 afin de modifier la distance à entretenir du 5^e chemin du lac Clair soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 522

Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368, #371, #406, #443, #462, #474 et #475 afin de modifier la distance à entretenir du 5^e chemin du lac Clair.

CONSIDÉRANT la requête reçue de la part d'une majorité de propriétaires du chemin privé ci-bas pour que la municipalité l'entretienne sur une distance supplémentaire, soit :

➤ 5^e chemin du lac Clair

480 m

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau offre déjà ce service à plusieurs chemins privés par le biais de son règlement #274 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le 15^e jour du mois de novembre 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que soit et est adopté le règlement portant le #522 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

La section de chemin suivante est ajoutée à la liste de celles à être entretenues en vertu du règlement #274 pour la distance indiquée, soit :

➤5^e chemin du lac Clair 480 m

Le tout tel qu'illustré au croquis joint en annexe « A »

ARTICLE 3

L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

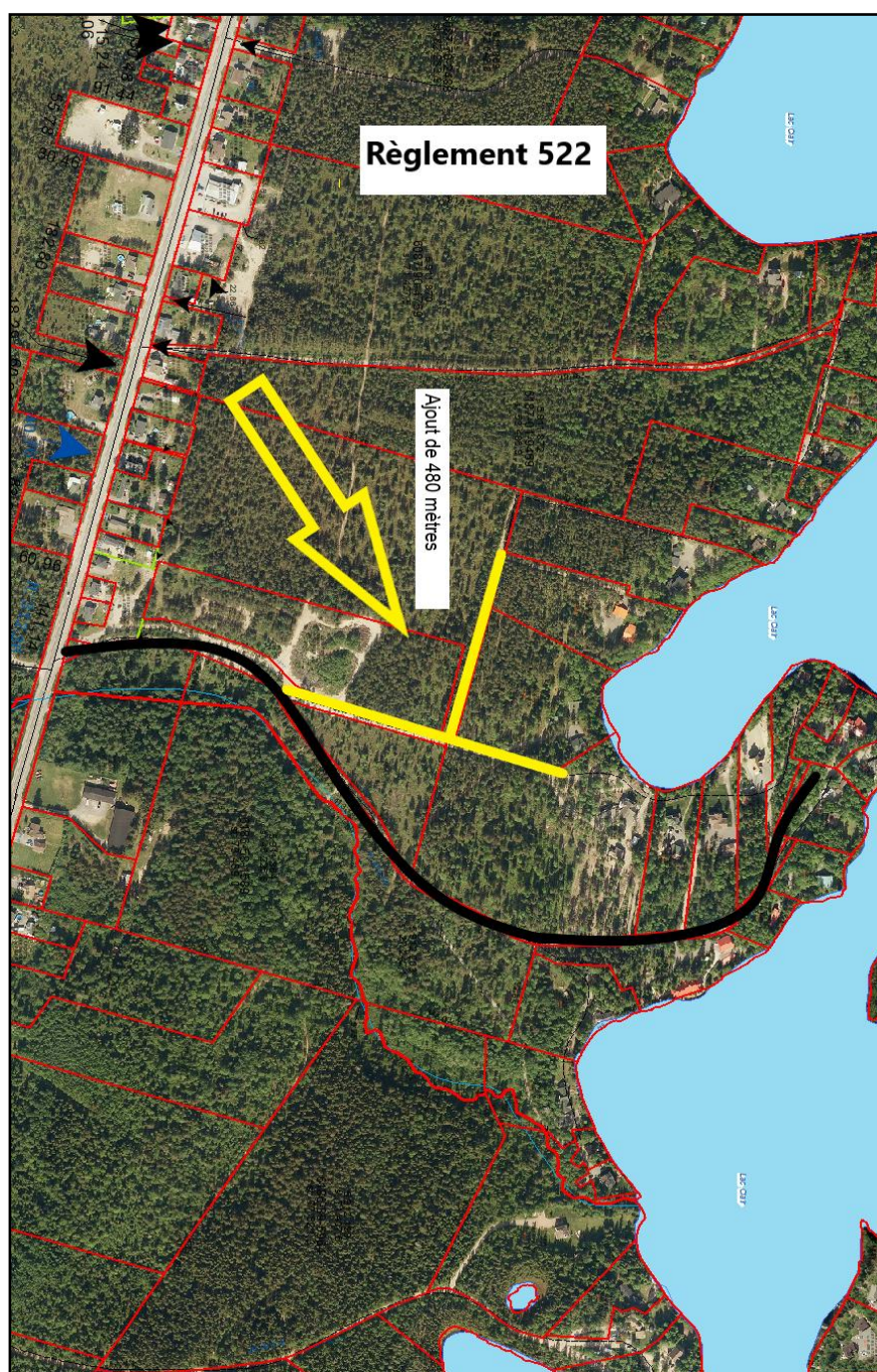
Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 29^e jour du mois de novembre 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**GERMAIN GRENON
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ANNEXE « A »



275-2021

Mainlevée – 9426-8661 Québec inc. – Autorisation de signature

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau donne mainlevée relativement à l'acte 25 859 466 (9426-8661 Québec inc.); et que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

276-2021

Vente d'un terrain – Rue de Banff – Autorisation de signatures

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 3 000 mètres carrés situé sur la rue de Banff au prix de 35 000\$ excluant les taxes et honoraires qui sont à la charge de l'acquéreur; incluant une clause d'obligation de construction d'un quadruplex à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que M. le maire Germain Grenon et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

277-2021

Association des propriétaires du village alpin – Subvention

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une subvention de 9 000 \$ à l'Association des propriétaires du village alpin afin d'aider au financement d'activités de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

278-2021

Route panoramique - Entretien

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à Parc national des Monts-Valin, une aide financière de 4 362.50 \$ (taxes non comprises) représentant sa quote-part pour aider à l'entretien de la route Panoramique reliant Saint-Fulgence à Saint-David-de-Falardeau pour la saison d'hiver 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 12)

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**